

Département des Pyrénées Atlantiques (64)

Commune de BEDOUS

PLAN LOCAL D'URBANISME



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

PROCEDURE ANTERIEURE	PROCEDURE EN COURS : ELABORATION DU PLU	
	Prescrite le : 06 mars 2009	3
	Projet arrêté le : 27 juin 2012	
	Projet approuvé le : juin 2013	



PAYS-CITES



SITE & ARCHITECTURE

Département des Pyrénées Atlantiques (64)

Commune de BEDOUS

PLAN LOCAL D'URBANISME



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT (OA)

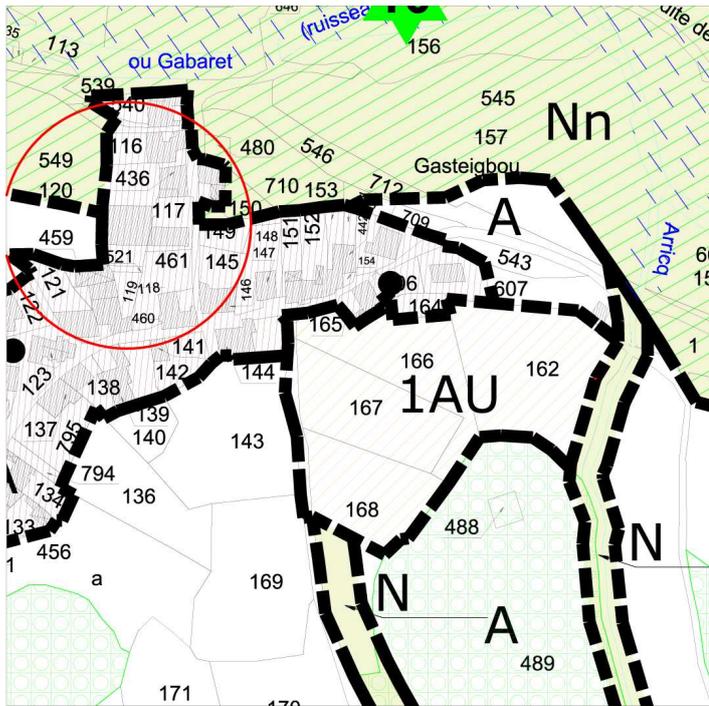
PROCEDURE ANTERIEURE	PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU	
DARNU	Prescrite le : 6 mars 2009	3.1 à 3.6
	Projet arrêté le : 27 juin 2012	
	Projet approuvé le : 24 juin 2013	



PAYS-CITES



SITE & ARCHITECTURE



Extrait PLU

Principes Urbains

- Développer un principe de maillage entre la voirie existante par des voie transversales
- La desserte se fait à partir de le chemin d'Aydius au nord avec liaison au chemin vicinal 12 d'Embach
- Ce secteur est principalement voué à de l'habitat dans un contexte boisé et en pied de coteau.

Principes paysagers

- Assurer l'intégration paysagère au site (recul par rapport à la voie) par la conservation d'une masse boisées existante au sud qui permet d'accompagner la nouvelle liaison
- Un dispositif de récupération des eaux est intégré au secteur au nord (bassin ou noues).

Programmation :

- Renforcements des réseaux pour accueillir 15 familles environs.

Légende

Principes viaires existants

----- voirie existante

Principes viaires à créer

----- Liaison, desserte

Principes urbains

----- Zone 1 AU

Principes Paysagers

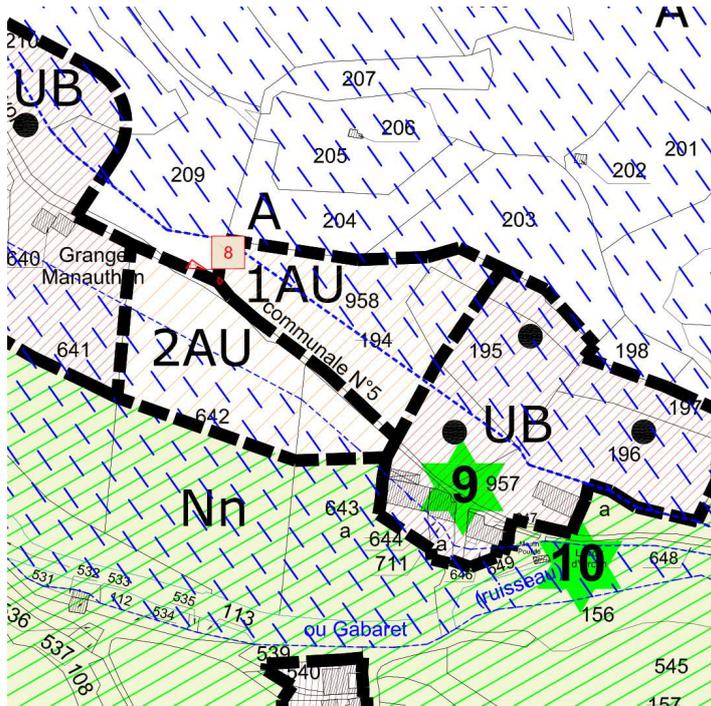
----- Frange paysagère à conserver

----- Haie à conserver

----- Frange paysagère à créer

----- Gestion des eaux pluviales en point bas (bassin de rétention, noues)





Extrait PLU

Principes Urbains

- Développer un principe de maillage entre la voirie existante par une voie transversale
- La desserte se fait à partir de la voie communale n°5 avec une desserte vers le nord du secteur (la VC n°5 divisant le secteur d'Est en Ouest en deux parties équivalentes)
- Ce secteur est principalement voué à l'habitat dans un contexte relativement boisé en pied de coteau et à proximité du bourg

Principes paysagers

- Assurer l'intégration paysagère au site (recul par rapport à la voie) par la conservation des murets anciens et les lignes de haies existantes qui accompagnent le découpage des lots
- Conserver les éléments boisés de la partie nord en pied de coteau

Programmation :

- Renforcements des réseaux pour accueillir 3 familles environ.

Légende

Principes viaires existants

----- voirie existante

Principes viaires à créer

----- Liaison, desserte

Principes urbains

----- Zone 1 AU

Principes Paysagers

----- Frange paysagère à conserver

----- Haie à conserver

----- Frange paysagère à créer

----- Murets anciens à conserver

